

Protocole d'engagements renforcés et réciproques de prolongation du contrat de ville « cœur de loriol » pour la période 2020-2022

Préambule

Le contrat de ville de la Communauté de Communes du Val de Drôme, signé le 1er Juillet 2015, définit les enjeux et les axes stratégiques pour le territoire prioritaire du « Cœur de Loriol » sur la période 2015-2020. Le Contrat de Ville est fondé sur 3 piliers thématiques que sont la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, et le développement de l'activité économique et de l'emploi.

La loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018 a acté la prolongation des contrats de ville jusqu'en 2022. Cette prorogation entraîne celle de la géographie prioritaire et des mesures fiscales associées.

La prolongation du contrat de ville prend la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques traduisant au niveau local la mobilisation de l'Etat et de chacun des partenaires. Conformément à la circulaire du 22 janvier 2019 relative à « la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers », le protocole s'appuie sur l'évaluation à mi-parcours du contrat « cœur de loriol » réalisée sur la période 2015-2017.

Son objet est de donner une nouvelle impulsion à la mise en œuvre du contrat de ville signé le 1er juillet 2015 au regard des évolutions survenues depuis sa signature et d'affirmer des priorités thématiques pour la période 2020-2022.

Ce document permet d'apporter une lisibilité aux intentions contenues au Contrat de Ville.

Article 1 : Prolongation

Le présent protocole prolonge le contrat de ville « cœur de Loriol » de la communauté de communes du Val de Drôme signé le 1^{er} juillet 2015 jusqu'au 31 décembre 2022. Il a pour objectifs d'en actualiser le contenu, en terme de gouvernance et de thématiques prioritaires, et de créer une impulsion nouvelle au regard du bilan intermédiaire.

Article 2 : la gouvernance

Les modalités de gouvernance du contrat de ville restent inchangées. Les comités de pilotage, les comités techniques et les ateliers thématiques annuels sont maintenus dans leurs formes actuelles.

Commune de Loriol

Coopération des services communaux – équipe projet de l'espace de vie sociale

En 2017, la commune de Loriol a engagé une démarche de préfiguration d'une structure d'animation sociale qui a abouti à la création d'une organisation municipale bénéficiant d'un agrément « espace de vie sociale » de la CAF de la Drôme. Cette nouvelle organisation s'appuie sur les compétences des services municipaux en relation étroite avec les publics dits prioritaires. Les services associés sont : l'espace public internet, le CCAS, les services animations, la prévention spécialisée et l'agent de développement en charge du contrat de ville.

Initialement, l'agrément devait permettre d'anticiper l'extinction possible du contrat de ville et d'en prendre le relais par le recours à un dispositif de droit commun. Aujourd'hui, compte tenu de la prolongation actée, il s'agit d'en renforcer les effets jusqu'en 2022.

L'espace de vie sociale au travers son projet social s'inscrit plus largement sur une intervention à l'échelle communale toutefois une attention particulière sera portée aux publics du Contrat de Ville « cœur de loriol ».

La commune de Loriol s'engage à consolider le fonctionnement de l'espace de vie sociale dans le cadre de la coopération des services communaux et poursuivre l'implication des services municipaux dans le contrat de ville « cœur de loriol », notamment par le dépôt d'action dans la cadre la programmation annuelle et le suivi des publics du QPV.

CCVD

La communauté de communes du Val de Drôme exerce la compétence politique de la ville depuis le 1er janvier 2017 (délibération du 27 septembre 2016).

De ce fait, elle est présente dans les instances de pilotage du contrat de ville de Loriol, prend en charge pour moitié le poste d'animation du contrat et a accordé, en 2018 et 2019, une enveloppe annuelle de 10000 euros pour financer des actions en lien avec ses compétences, la volonté de la communauté de communes étant de considérer le Quartier Politique de la Ville comme un territoire d'expérimentation pour des actions qui pourront ensuite essaimer ou s'étendre sur d'autres communes du territoire.

ETAT

L'animation politique du contrat de ville est portée par la sous-préfète de Die. L'animation technique est portée par le délégué du Préfet qui assure la représentation de l'État dans le cadre de la politique de la ville. Les services qualifiés de l'État (Direccte, ARS, DRAC, DDCS, DSDEN...) sont également amenés à intervenir et mobiliser leur droit commun.

La mobilisation des politiques publiques de droit commun reste le principe dans le cadre de la mise en œuvre des Contrats de Ville.

La caf de la Drôme

"L'engagement de la branche Famille sur les quartiers Politique de la ville est réaffirmé dans la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion 2018 - 2022, tout particulièrement sur les champs de l'accueil du jeune enfant (développement de places nouvelles d'accueil enfants dans les quartiers politique de la ville) et de l'animation de la vie sociale (présence d'une structure d'animation de la vie sociale dans chaque quartier prioritaire).

La Caf de la Drôme soutient donc les projets correspondant aux besoins identifiés dans le cadre des diagnostics de besoins préalables, sur ses priorités d'intervention, réaffirmées dans la Circulaire relative à la politique de la ville et confortée dans la Cog 2018-2022 et le Cpog 2018-2022 de la Caf de la Drôme :

- Accès aux droits et accompagnement des familles vulnérables
- Réduction des inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil des jeunes enfants (dans un objectif de conciliation vie familiale, vie sociale, vie professionnelle) pour accompagner les projets innovants favorisant l'insertion sociale et professionnelle des familles (dispositif insertion, horaires atypiques), les passerelles entre les structures d'accueil des jeunes enfants, les écoles, les partenaires accompagnant les familles, l'accompagnement attentionné des familles et le développement et l'adaptation de l'offre d'accueil dans une logique d'investissement social.
- Réduction des inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité, par le développement d'actions favorisant le renforcement des liens familles - écoles, l'accompagnement des parents, valorisant les compétences et ressources des parents et renforçant leur place et leur rôle (développement de la couverture des besoins, diversité de l'offre proposée sur les quartiers prioritaires, lutte contre les discriminations)
- Structuration d'une offre enfance jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles par la promotion d'actions favorisant une offre jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles (développement de la qualité de l'accueil, dispositifs d'accompagnement de la prise de responsabilité et l'autonomisation des jeunes et des adolescents).

- Accompagnement de la cohésion familiale par l'aide au départ en vacances : vacances en famille, développement des relations parents – enfants, soutien au départ des enfants et des adolescents en vacances.
- Renforcement de la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale, en prenant appui sur les centres sociaux et les espaces de vie sociale, par la promotion de projets favorisant la participation des habitants, le développement des liens sociaux, la mixité sociale, la citoyenneté de proximité, les liens intergénérationnels."

Le conseil régional Auvergne-Rhône Alpes

La Région intervient dans les domaines de la politique de la ville et rénovation urbaine au titre du cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020. Le volet urbain du CPER, approuvé le 18 mai 2017, précise que l'intervention régionale sera concentrée prioritairement sur les projets d'investissements qui concourent à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Le conseil départemental de la Drôme

Contribution en annexe du présent protocole

Conseil citoyen « cœur de Loriol »

Créé en octobre 2016, le conseil citoyen « cœur de Loriol » accompagne la mise en œuvre du contrat de ville. Les membres de l'instance participent aux ateliers thématiques annuels ainsi qu'au comité de pilotage annuel.

Les partenaires du contrat de ville s'engagent à apporter les moyens humains pour consolider l'animation et le fonctionnement de l'instance et à apporter les moyens financiers pour le développement de projets, au travers notamment le fonds de participation des habitants.

Article 3 : Priorités thématiques pour la période 2020-2022

Les objectifs stratégiques et opérationnels définis dans le contrat de ville 2015-2020 restent inchangés. Certains sont actualisés et priorisés dans le cadre du présent protocole, en s'appuyant sur l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville réalisée sur la période 2015-2017.

Le protocole d'engagements réciproques et renforcés permet également d'accentuer les efforts sur les thématiques suivantes non ou insuffisamment traitées jusqu'à présent :

- La santé
- La culture
- La tranquillité publique

L'ensemble des actions doivent continuer à satisfaire aux priorités transversales :

- égalité femmes/hommes, notamment une vigilance doit être portée sur l'accès des femmes aux actions mises en place
- la jeunesse
- la prévention contre toutes les discriminations

Développement de l'économie et de l'emploi

Engagements	CHEFS DE FILE						
	PARTENAIRES ASSOCIES						
	E	Ville	CCVD	CAF	CD	CR	autre
Poursuivre le positionnement de l'espace de vie sociale en tant que relais « emploi » sur le QPV		X					
Poursuivre l'engagement de Pôle emploi et Mission locale Vallée de la Drôme, signataires du contrat de Ville, sur des projets spécifiques adaptés aux problématiques du QPV	X	X	X				PE MILO
Poursuivre l'engagement des services, notamment économique de la CCVD, pour répondre aux enjeux de mobilité, de lisibilité des aides et dispositifs pour les entrepreneurs, l'accompagnement de projet emploi et par le soutien à la création d'entreprises sur le QPV.			X				
<p>Veiller à ce que dans les différents marchés publics passés avec des entreprises, soit introduit des clauses sociales afin de s'assurer qu'une partie du travail à réaliser est confiée à des personnes éloignées de l'emploi (difficultés sociales, professionnelles, situation de handicap, niveau de qualification insuffisant ou inadapté, demandeur d'emploi résidant dans un QPV.....)</p> <ul style="list-style-type: none"> A ce titre, les facilitateurs de la PLATEFORME EMPLOI seront mobilisés dans le cadre de la convention de partenariat avec la Plateforme Emploi signée par la CCVD. Cette convention comprend l'appui aux services techniques et juridiques, l'accompagnement d'entreprise et le suivi des participants avant, pendant et après la clause <p>Lorsqu'un marché est exécuté dans un quartier prioritaire QPV, le recrutement de personnes éloignées de l'emploi résidant dans ces quartiers ou à proximité doit être privilégié.</p>		X	X				PE

Cohésion sociale

Engagements		CHEFS DE FILE						
		PARTENAIRES ASSOCIES						
		ETAT	Ville	CCVD	CAF	CD	CR	autre
Asseoir l'agrément Espace de vie sociale pour encourager l'implication des habitants, renforcer l'accès aux droits, soutenir la parentalité et développer la jeunesse		X	X		X			
Consolider les partenariats Ville / éducation (collège et écoles élémentaires) notamment autour des actions de Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)		X EN	X		X			
C U L T U R E	Donner une priorité forte aux habitants issus des QPV dans les actions de la convention territoriale d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) portée par la CCVD	X DRAC		X	X	X		
	Développer l'éducation artistique et culturelle et les enseignements artistiques, notamment musicaux, à destination des enfants et des jeunes sur tous leurs temps de vie (Plan chorale) <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le cofinancement de l'action orchestre à l'école démarré sur la programmation 2019 sur les programmations 2020 et 2021. 	X DRAC EN	X				SIEA	
	Soutenir le développement des médias de proximité et encourager les actions d'éducation aux médias, à l'information et au numérique (résidence de journaliste)	X			X			
	Favoriser les projets de médiation relatifs au cadre de vie (architectural et urbain) et à son histoire afin de faciliter la réflexion et l'intervention des habitants sur l'espace public et leur habitat	X	X					

S A N T E	<p>Aller vers : réduire les phénomènes de renoncement aux soins, notamment de premier recours, et favoriser l'accès aux consultations médicales, possibilité de mettre en place un poste de médiateur santé, de renforcer le réseau santé précarité (PASS, accueil santé...)</p>	X ARS	X	X				
	<p>Renforcer les initiatives de prévention dans le quartier prioritaire afin de garantir aux populations du quartier prioritaire une offre de prévention adéquate en fonction des besoins de identifiés.</p>	X ARS	X	X				
	<p>Améliorer l'accès aux soins et aux parcours de soins : pour prendre en compte la difficulté des habitants les plus éloignés des dispositifs classiques de prévention (dépistage organisé...)</p>	X ARS	X	X				
T R A N Q U I L L I T E	<p>Poursuivre le dialogue avec les habitants du quartier d'habitat social du bailleur social Drôme Aménagement Habitat « la Maladière » pour améliorer le cadre de vie. A ce titre les actions de proximité seront encouragées tout comme les rencontres régulières entre partenaires (visite de site, diagnostic en marchant, pied d'immeuble, point sécurité ...)</p>	X	X					DAH

Cadre de vie et renouvellement urbain

Engagements	CHEFS DE FILE PARTENAIRES ASSOCIES						
	ETAT	Ville	CCVD	CAF	CD	CR	Autre
<p>Poursuivre le travail engagé portant sur la revitalisation du centre-ville dans le cadre de la convention PUR avec la Région Auvergne-Rhône Alpes</p> <p>Dans ce cadre, l'État s'engage à accompagner la collectivité dans la réflexion qu'elle mène sur la revitalisation du centre-ville, en mettant à disposition ses moyens techniques et compétences.</p>	X	X				X	
<p>Poursuivre la gestion urbaine de proximité avec les bailleurs sociaux dans le cadre des conventions TFPB.</p>	X	X					DAH PLURALI S
<p>Porter une attention particulière sur la lutte contre l'habitat indigne</p> <ul style="list-style-type: none"> problématique à travailler en lien avec le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique (PDLHIPE copiloté par l'ARS, la DDT et le CD). <p>Renforcer l'identification des risques liés à l'habitat / identification des insalubrités, et agir contre les propriétaires indécents.</p>	X	X	X		X		
<p><i>ARS : Agence régional de santé ; CD : conseil départemental ; CR : conseil régional ; DAH : Drôme Aménagement Habitat ; DIRECCTE : Directions régionales des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi ; DRAC : Direction Régionale des affaires culturelles ; EN : Education nationale ; MILO : mission locale. ; PE : Pôle emploi ;</i></p>							

La contribution du Département de la Drôme aux contrats de ville

Le Département de la Drôme contribuera à la mise en œuvre de la politique de la ville dans le cadre de sa vocation à soutenir les solidarités humaines et les solidarités territoriales.

S'il n'apportera pas de financements spécifiques aux actions mises en œuvre dans le cadre des contrats de ville, les crédits de droit commun pourront naturellement être mobilisés en appui à ces actions, dès lors qu'elles s'inscriront en cohérence avec les objectifs départementaux et qu'elles seront validées par les instances départementales ad hoc (les commissions locales hébergement et habitat, les comités locaux d'information et de coordination-personnes âgées, etc...).

Egalement, il s'inscrira pleinement dans les dynamiques de partenariat institutionnel et local qui constituent l'un des facteurs importants de la réussite des contrats de ville. Ainsi, il participera aux instances de pilotage des contrats de ville et mobilisera ses services, notamment médico-sociaux, pour participer aux réflexions et actions relatives aux quartiers concernés.

Il contribuera également aux actions visant à favoriser la participation des habitants, et préconise de privilégier l'approche globale des situations individuelles en évitant la segmentation par politique ou par acteur.

Ainsi, les territoires de la politique de la ville doivent permettre de créer les conditions d'un partenariat opérationnel au service des usagers.

Axe cohésion sociale

Le Département s'impliquera particulièrement dans cet axe. En effet, ses compétences sociales visent clairement les personnes en risque ou en situation d'exclusion et ses actions en direction des publics fragiles sont très largement déployées dans les quartiers sensibles. Sa politique culturelle et sa politique d'éducation en faveur des collégiens visent également à renforcer la cohésion sociale.

Dans le domaine médico-social, le Département s'est doté d'un schéma unique, « Parcours Solidarités ». Il fixe les priorités du Département dans les domaines de l'autonomie, de l'action médico-sociale territoriale dont la protection maternelle et infantile, de la protection de l'enfance, de la prévention et la lutte contre la pauvreté, de la redynamisation de l'offre de soin. Des actions issues du PDIE (Plan départemental d'insertion vers l'emploi) et du PDALHPD (Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) sont intégrées à Parcours Solidarités.

Les priorités du Département de la Drôme sont les suivantes :

1. dans le domaine de l'inclusion sociale :

- soutenir l'accès aux droits et la citoyenneté
- prévenir et traiter les situations de précarité sociale et/ou financière
- favoriser l'inclusion numérique
- prévenir l'entrée dans le RSA
- développer le bénévolat des bénéficiaires du RSA

- maintenir la participation des personnes âgées et handicapées à la vie sociale

2. dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse :

- favoriser l'épanouissement des jeunes enfants
- soutenir la parentalité, et particulièrement des mères isolées, des parents d'adolescents, des parents d'enfants en situation de handicap
- favoriser la socialisation et l'insertion de tous les jeunes
- soutenir l'éducation populaire
- favoriser l'information des jeunes sur tous les dispositifs les concernant
- prévenir l'inadaptation sociale des jeunes à partir de 11 ans, en particulier via la prévention spécialisée

3. dans le domaine de la santé :

- accompagner les mères, notamment isolées ou rencontrant des difficultés sanitaires ou sociales
- lutter contre l'obésité infantile
- accompagner vers le soin des personnes rencontrant des difficultés sociales
- trouver en partenariat des solutions pour les personnes présentant des troubles psychiques
- prévenir et accompagner la dépendance
- participer à la lutte contre la désertification médicale et faciliter l'accès aux soins

4. dans le domaine de l'éducation (des collégiens):

- promouvoir la réussite éducative
- prévenir le décrochage scolaire
- promouvoir la citoyenneté et le « vivre ensemble »

5. dans le domaine culturel et sportif :

- favoriser l'ouverture culturelle et sportive des collégiens
- favoriser les démarches d'insertion sociale et vers l'emploi par la culture et le sport

Axe cadre de vie et renouvellement urbain

Le Département pourra intervenir dans le cadre de ses politiques relatives au logement :

1. auprès des habitants :

- lutte contre la précarité énergétique
- actions d'auto-réhabilitation
- aides à l'accès et au maintien dans le logement

2. auprès des bailleurs, par ses règlements d'aide à la pierre, notamment :

- l'aide à l'adaptation de logements locatifs sociaux pour les personnes âgées ou handicapées
- l'aide à la réhabilitation du parc locatif privé social (notamment par la participation au programme Habiter Mieux)
- l'aide aux propriétaires occupants modestes à la réhabilitation de leurs logements insalubres.

Axe emploi et développement économique

Le Département s'investit tant dans le domaine de l'accès à l'emploi que dans celui du développement économique :

1. accès à l'emploi :

- favoriser la découverte des métiers à destination des collégiens, des jeunes en démarche d'insertion sociale et professionnelle et des bénéficiaires du RSA
- soutenir les missions locales et les dispositifs qu'elles portent, comme la garantie jeunes ou des projets d'actions collectives visant à favoriser l'autonomie des jeunes et leur insertion professionnelle
- accompagner vers l'emploi les bénéficiaires du RSA et les personnes rencontrant des difficultés sociales (convention d'accompagnement global avec Pôle Emploi, convention PDIE)
- expérimenter des formules de parrainage (comme par exemple réseau « 100 chances 100 emplois »)

2. développement économique (directement ou grâce à son réseau de partenaires) :

- aides à l'expertise pour la création, le maintien ou le développement d'activités
- accompagnement à la création d'activités notamment par le biais des plateformes d'initiatives locales avec lesquelles le Département conventionne pour soutenir l'économie de proximité et accompagner les porteurs de projet
- aide à la structuration de la filière silver économie
- aide au développement d'emplois dans la filière du numérique